



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Bésen au Monite belg(



Déposé / Reçu le

1 4 FEV. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise

francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0475 702 018

Dénomination

(en entier): OFFICE PARK DE MONT-SAINT-GUIBERT B

(en abrégé):

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 65, boîte 12, 1050 Bruxelles

Objet de l'acte: DEMISSIONS - NOMINATIONS

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 6 février 2019 que les résolutions qui suivent ont été adoptées :

Résolutions:

1. L'assemblée générale prend acte de la démission de l'administrateur suivant de la société avec effet au 6 février 2019: Monsieur Martin O'Reily.

L'assemblée générale octroie la décharge provisoire à l'administrateur démissionnaire pour son mandat. Cette décharge sera confirmée lors des prochaines assemblées générales visant à approuver les comptes annuels des exercices 2018 et 2019 de la société.

L'assemblée générale décide de nommer KPMG Bedrijfsrevisoren CVBA / KPMG Réviseurs d'Entreprises SCRL, une société coopérative à responsabilité limitée, établie à 1930 Zaventem, Luchthaven Brussel Nationaal 1K, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0419.122.548 et représentée par M Filip De Bock, en tant que commissaire de la Société pour un mandat de trois ans.

Le mandat du commissaire expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2021.

3.L'assemblée générale décide de nommer le nouvel administrateur suivant pour une durée de six ans:

MOMOTARO SA (0442.725.717), représentée par Monsieur Yves Grauls.

Le mandat de l'administrateur ne sera pas rémunéré.

Pour autant que de besoin, le mandat de l'administrateur, ARISE SPRL (0878.173.563), représentée par Monsieur Philip Walravens est renouvelé pour une durée de six ans.

4. Il ressort du procès-verbal que l'assemblée générale décide de nommer en qualité de mandataires spéciaux, Messieurs François de Montpellier, Arno Debelle, Hervé Stanus et Florence Nyssen, avocats, chacun ayant le pouvoir d'agir seul avec la faculté de substitution, afin de procéder aux formalités de publication nécessaires auprès de la Banque Carrefour des Entreprises.

Signé, Arno Debelle, Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B:

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).